



Procédure file

Informations de base	
RSP - Résolutions d'actualité	2006/2565(RSP)
Procédure terminée	
Résolution sur les relations entre l'Union européenne et la Russie après l'assassinat de la journaliste russe Anna Politkovskaïa	
Sujet 6.40.04.02 Relations avec la Fédération de Russie	
Zone géographique Russie Fédération	

Acteurs principaux	
Parlement européen	
Commission européenne	DG de la Commission Secrétariat général
	Commissaire BARROSO José Manuel

Evénements clés			
11/10/2006	Débat en plénière		
24/10/2006	Décision du Parlement	T6-0448/2006	Résumé
25/10/2006	Débat en plénière		
25/10/2006	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2006/2565(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 132-p2
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B6-0531/2006	23/10/2006	EP	
Proposition de résolution		B6-0532/2006	23/10/2006	EP	
Proposition de résolution		B6-0533/2006	23/10/2006	EP	
Proposition de résolution		B6-0534/2006	23/10/2006	EP	
Proposition de résolution		B6-0535/2006	23/10/2006	EP	

Proposition de résolution		B6-0536/2006	23/10/2006	EP	
Proposition de résolution commune		RC-B6-0531/2006	23/10/2006		
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0448/2006	24/10/2006	EP	Résumé

Résolution sur les relations entre l'Union européenne et la Russie après l'assassinat de la journaliste russe Anna Politkovskaïa

Le Parlement européen a adopté une résolution sur les relations entre l'Union européenne et la Russie après l'assassinat de la journaliste russe Anna Politkovskaïa.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL et UEN.

Le Parlement condamne, dans les termes les plus vifs, le meurtre d'Anna Politkovskaïa et invite instamment les autorités russes à conduire une enquête impartiale et efficace afin d'identifier et de punir les responsables de ce crime marqué par la lâcheté. Il invite l'Union européenne et le Conseil de l'Europe à suivre de près ces enquêtes.

Les autorités russes sont appelées à lutter activement contre les actes d'intimidation perpétrés à l'encontre de journalistes indépendants et de militants des droits de l'homme, et à accorder leur entière protection aux journalistes indépendants qui dénoncent des cas d'injustice graves dans leur pays, ainsi qu'aux organisations qui œuvrent en faveur des droits de l'homme et à leurs représentants qui défendent les victimes de violations des droits de l'homme.

Le Parlement demande à la Commission et aux États membres d'adopter une position ferme reposant sur des principes lors des négociations pour le renouvellement de l'accord de partenariat et de coopération avec la Fédération de Russie, en insistant sur la protection de la liberté de la presse et le respect d'un journalisme indépendant, conformément aux normes européennes en la matière.

Il demande à cet égard au Conseil de se pencher sérieusement sur l'avenir des relations avec la Fédération de Russie, en débattant de ce sujet avec le Parlement européen et la société civile, afin de placer la démocratie, les droits de l'homme et la liberté d'expression au centre de tout nouvel accord éventuel et d'instaurer un mécanisme clair de surveillance pour la mise en œuvre de l'ensemble des clauses y figurant.